© Drogues Info Service - 24 novembre 2026

Vos questions / nos réponses

Prise en charge d'un malade alcoolique

Par Profil supprimé Postée le 11/10/2010 07:52

> Bonjour, Nous sommes les enfants d'un homme de 69 ans, atteint d'une cirrhose+pancréatite+artériopathie+encéphalopathie. Il vit seul à 700 km de nous, avec une APA. Boit dès qu'il le peut. Son cerveau est chaque jour un peu plus endommagé. Son médecin nous déconseille de le faire vivre chez l'un de nous. Son état ne lui permet plus de vivre en autonomie. Que pouvons-nous faire ? Existe-t-il des institutions en région parisienne qui puissent nous aider ? Qui l'accepteraient ? Merci de votre réponse, sincèrement.

Mise en ligne le 13/10/2010

Bonjour.

Le contexte que vous évoquez est délicat, et nous comprenons votre difficulté. Votre père souffre de multiples affections et boit "dès qu'il le peut". Il semble clair que son état ne lui permette plus de vivre seul. Cependant, après recherche dans notre base de données, nous ne disposons pas d'adresses précises pouvant correspondre à sa situation. En effet, nous recensons les lieux de soins spécifiques aux addictions, alors que la situation de votre père relèverait davantage de la médecine générale, du soin à domicile ou de structures de moyen ou long séjour au sein desquelles il pourrait bénéficier des soins adaptés à ses différentes problématiques.

Toutefois nous vous proposons de nous contacter par téléphone au 0 800 23 13 13 (anonyme, gratuit depuis un poste fixe, 7jrs/7, de 8h à 2h) afin que nous puissions envisager ensemble les différentes possibilités et types de lieux vers lesquels vous pourriez vous tourner.

Bien à vous.
